

## **P7\_TA-PROV(2010)0192**

### **Union for the Mediterranean**

#### **European Parliament resolution of 20 May 2010 on the Union for the Mediterranean (2009/2215(INI))**

*The European Parliament,*

- having regard to the Barcelona Declaration adopted at the Euro-Mediterranean Conference of Ministers of Foreign Affairs, held in Barcelona on 27 and 28 November 1995, establishing a Euro-Mediterranean partnership,
- having regard to the Commission Communication to the European Parliament and the Council entitled ‘Barcelona Process: Union for the Mediterranean’ (COM(2008)0319),
- having regard to the approval of the ‘Barcelona Process: Union for the Mediterranean’ by the Brussels European Council of 13 and 14 March 2008,
- having regard to the Declaration of the Paris Summit for the Mediterranean, held in Paris on 13 July 2008,
- having regard to the final statement issued at the meeting of Ministers of Foreign Affairs of the Union for the Mediterranean, held in Marseille on 3 and 4 November 2008,
- having regard to the statements issued by the Bureau of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly (EMPA) at its meetings in Paris (12 July 2008), Cairo (22 November 2009) and Rabat (22 January 2010),
- having regard to the conclusions of the inaugural meeting of the Euro-Mediterranean Regional and Local Assembly (ARLEM), held in Barcelona on 21 January 2010,
- having regard to the final declaration of the Euro-Mediterranean Summit of Economic and Social Councils and Similar Institutions, held in Alexandria on 19 October 2009,
- having regard to its previous resolutions on the European Union’s Mediterranean policy, in particular those of 15 March 2007<sup>1</sup> and 5 June 2008<sup>2</sup>, and its resolution of 19 February 2009 entitled ‘The Barcelona Process: Union for the Mediterranean’<sup>3</sup>,
- having regard to the conclusions of the Second Euro-Mediterranean Ministerial Conference on Strengthening the Role of Women in Society, held in Marrakesh on 11 and 12 November 2009;
- having regard to its resolution of 15 November 2007 on strengthening the European Neighbourhood Policy<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> OJ C 301 E, 13.12.2007, p. 210.

<sup>2</sup> OJ C 285 E, 26.11.2009, p. 39.

<sup>3</sup> OJ C 76, 25.3.2010, p. 76.

<sup>4</sup> OJ C 282 E, 6.11.2008, p. 443.

- having regard to the recommendations adopted by the committees of the EMPA at its sixth plenary session, held in Amman on 13 and 14 March 2010,
  - having regard to the recommendation of the EMPA adopted on 13 October 2008 in Jordan and forwarded to the First Meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the Barcelona Process: Union for the Mediterranean, held in Marseille,
  - having regard to the statute of the secretariat of the Union for the Mediterranean adopted on 3 March 2010,
  - having regard to Rule 48 of its Rules of Procedure,
  - having regard to the report of the Committee on Foreign Affairs and the opinions of the Committee on International Trade and the Committee on Industry, Research and Energy (A7-0133/2010),
- A. whereas the Mediterranean basin is an area of key importance for the EU and, in a multipolar and interdependent world, large regional integrations will be better positioned to play a leading role and to cope with social, cultural, economic, environmental demographic, political and security-related challenges,
  - B. whereas the European Union must adopt a strategic view that takes into account all these challenges in its relations with its southern neighbours, giving priority to the social, economic and democratic development of the region,
  - C. whereas, in accordance with Article 8 of the Treaty on European Union, the Union shall develop a special relationship with neighbouring countries, aiming to establish an area of prosperity and good neighbourliness, founded on the values of the Union and characterised by close and peaceful relations based on cooperation,
  - D. whereas the Union for the Mediterranean (UfM) is a means of further strengthening the regional and multilateral dimension of Euro-Mediterranean relations, revitalising prospects for the establishment of an area of peace, security and prosperity for 800 million people, and offers the ideal framework for addressing the social and economic challenges, promoting regional integration and guaranteeing the co-development of the partner states,
  - E. whereas the neighbourhood policy, by placing the emphasis on the deepening of differentiated bilateral relations, is unable, in itself, to contribute to a shared process of integration and significant reform in the region; having regard to the opportunity offered by the establishment of the UfM to strengthen complementarity between bilateral policies on the one hand and regional policies on the other, in order to achieve more effectively the goals of Euro-Mediterranean cooperation, based on the mutual recognition of common values such as democracy, rule of law, good governance and respect for human rights; whereas Member States should be urged to commit themselves to implementing the European Neighbourhood Policy (ENO) in a coherent and credible manner in accordance with Article 8 of the Treaty on European Union,
  - F. having regard to the need to build on the achievements of the Barcelona Process, the goals and achievements of which must be reinforced by the UfM in accordance with the Paris Declaration of 13 July 2008, and to refrain from duplicating or overlapping existing political instruments or institutional levels in order to ensure that the numerous instruments

for Euro-Mediterranean cooperation are effective and consistent,

- G. whereas, for the last 15 years or so, Mediterranean countries have been rapidly developing new trading and economic relations (for example with Russia, China, Brazil and the Gulf states) and their societies have been undergoing substantial changes (in terms of consumption patterns, mobility, demographic transitions and so on) with implications for internal – in particular territorial – balances,
- H. whereas limited cultural exchanges cannot, by themselves, bring the peoples of the Mediterranean closer together; whereas Europe is gradually losing its cultural significance among its Mediterranean partners,
- I. having regard to the significant growing disparities between European Union Member States and Mediterranean third countries and the worrying structural problems of a socio-economic and institutional nature, which call for strong common responses in the shared interest of all the states participating in the UfM; whereas the potential for economic growth of the Mediterranean third countries encourages this view; having regard to the need for an improved South-South regional integration,
- J. whereas the regional context in which the UfM is taking shape continues to be characterised by conflicts and political tensions, which have undermined and slowed down its establishment since the Paris Summit of July 2008; whereas the Middle East Peace Process has come to a standstill,
- K. whereas the effects of the economic and financial crisis have come on top of the already existing political, economic and social challenges in the partner countries, particularly in relation to the problem of unemployment; whereas it is in the common interest of these countries and the EU to bring down unemployment rates in the region and to offer its people, particularly women, young people and the rural population, hope for the future,
- L. whereas the resumption of the peace process in the Middle East and the concrete prospects of a lasting comprehensive solution are of the utmost importance for the development of the Euro-Mediterranean relations and the functioning and the implementation of the projects of the UfM,
- M. whereas the UfM's two major innovations, namely its institutional set-up (co-presidency, joint permanent committee and secretariat) and operational focus (integration projects), must function effectively and transparently so that they improve the standard of living of citizens, who are the main beneficiaries of this project,
- N. whereas the UfM's secretariat needs to become the structure's linchpin, whereas its effectiveness will depend on the ability of its staff to work independently and whereas the presence of a senior Israeli official and a senior Palestinian official cooperating within an international organisation at regional level is unprecedented and gives grounds for hope,
- O. whereas Mediterranean regions are directly affected by transnational issues such as sustainable development, security of energy supply, migration flows, cultural exchange and tourism and also have to face transnational difficulties such as water management and access to water, pollution and the development of transport networks; whereas, therefore, local and regional authorities play a key role in facilitating the development of sustainable spatial planning policies that are appropriate to local characteristics and the implementation

of practical and inclusive projects,

- P. having regard to the major issue of agriculture in Mediterranean countries, by dint of its socio-economic influence, its effects on the environment and its implications in terms of territorial balance,
  - Q. whereas 60% of the world population with little water is concentrated in the southern part of the Mediterranean region and in the Middle East and whereas, by 2025, 63 million people could, according to UNDP reports on the Arab world and the Blue Plan, be affected by water shortages,
  - R. recalls the decision taken by the Ministerial Conference for the UfM of 4 November 2008 in Marseilles to reduce the digital divide between the two shores of the Mediterranean which resulted in the BB-MED (broadband for the Mediterranean) proposal,
  - S. whereas, since the Paris Summit, the projects announced by the UfM have so far been suffering from general underfunding, which risks delaying their implementation,
  - T. having regard to the importance of migration flows and the various challenges they create on both sides of the Mediterranean in human, social, cultural and economic terms,
  - U. having regard to the crucial importance of the capital flows represented by the funds migrants send to people of countries on the southern shore of the Mediterranean,
  - V. having regard to the recent entry into force of the Lisbon Treaty and the institutional changes it has produced, on the one hand, and the ongoing debate about the operation and financing of the UfM, on the other, which make it essential for the European Parliament to monitor developments connected with the UfM as closely as possible in order to help ensure the outright success of the Barcelona Summit,
1. Calls on the heads of state and government within the UfM, who will meet in Barcelona on 7 June 2010, to do their utmost – after two difficult years – to make this meeting a success, with a view to setting up the UfM's institutions, implementing major projects and making progress on all the components of Euro-Mediterranean cooperation;
  2. Remains concerned by the absence of a clear definition of the EU's Mediterranean policy or of a long-term strategic vision for the development and stabilisation of the region, despite the creation of the UfM; calls for the Euro-Mediterranean integration process to become a political priority for the EU once more;
  3. Calls on the governments of the UfM member countries to deeply revise and step up political dialogue; emphasises that mutual respect and understanding are essential elements of that dialogue and reaffirms that the promotion of and respect for democracy, the rule of law and human rights, be they civil, political, economic, social, cultural or collective rights, must be clearly enshrined in the objectives of this new initiative, in particular through the strengthening of existing mechanisms; underlines, in this regard, the importance of respecting the freedoms of expression, thought and religion, in addition to the need to ensure the protection of minorities, including religious minorities; stresses that women's rights, gender equality and the fight against discrimination based on sexual orientation require particular attention; reiterates its support for democratic political organisations and civil society on the southern shores of the Mediterranean and pays tribute to the valuable

work done by women's organisations;

4. Takes the view that political tensions and regional conflicts in the Mediterranean basin must not hinder tangible progress towards multilateral cooperation in specific sectors, and that it is through the implementation of major integration projects and open political dialogue that the UfM will help to develop a climate of trust conducive to pursuing common justice and security goals in a spirit of solidarity and peace; stresses, however, that the UfM will not be fully successful unless the various regional conflicts are settled, in accordance with international law, making the Mediterranean a single shore of peace;
5. Stresses the urgency of achieving a fair and lasting solution to the conflict in the Middle East and calls for the firm commitment in this regard of the EU and of all UfM member countries; reiterates its call for the immediate resumption of meaningful negotiations in the context of the peace process, with a view to achieving a two-State solution – an independent, democratic and viable Palestinian State and the State of Israel, living side by side in peace and security and with internationally recognised borders; encourages the important contribution that the UfM can make to the improvement of relations between Israel and the Palestinian National Authority, also thanks to the cooperation between the Israeli and Palestinian representatives within it;
6. Regrets that the decolonisation process of Western Sahara is not yet finished;
7. Welcomes the appointment of the Secretary General and the adoption of the statute of the secretariat and recommends that, in preparation for the Barcelona Summit, the UfM's institutional and operational structure be completed by taking the following steps:
  - providing the secretariat with the necessary resources, both financial and statutory, to operate effectively and independently; stressing the urgency of making the secretariat fully operational and the need for its staff to be selected on the basis of merit, with due attention to the principles of geographical distribution and gender equality;
  - clarifying the criteria for approving, funding and implementing major projects and specifically setting the priorities for the next 3 years;
  - ensuring joint representation of EU participants (Member States, the Council and the Commission) in accordance with the Lisbon Treaty, while at the same time fostering active participation by all Mediterranean third countries;
  - ensuring the democratic legitimacy of the UfM by confirming the EMPA as an integral part of the institutional structure;
  - stepping up coordination with EU projects and programmes approved by the specialised ministerial conferences, with a particular focus on possible synergies;
  - allowing 'variable-geometry' cooperation arrangements open to countries and multilateral institutions wishing to work together on projects of common interest;
  - ensuring smooth cooperation between the secretariat and the Commission, and clearly defining their respective remits; calling on the Commission to play an active role in the UfM and asking for greater clarity regarding its participation in this new institutional structure;

- developing communications to ensure the visibility of the UfM’s activities; informing citizens on the UfM’s major projects and progress, in particular via a comprehensive website;
  - ensuring the UfM’s democratic legitimacy in such a way that decisions are taken in a transparent manner, and that the European Parliament, the EMPA and the national parliaments are involved in the decision-making process; emphasises that, as its parliamentary wing, the EMPA must be recognised as an integral part of the UfM;
  - ensuring dialogue with all the stakeholders (local authorities and Civil Society Organisations) and making sure they are involved in the decision-making process concerning the major projects;
8. Recalls that the Paris Summit identified six main horizontal strategic sectors (civil protection, maritime and land highways, de-pollution of the Mediterranean, the Mediterranean solar energy plan, the Mediterranean Business Development Initiative and the Euro-Mediterranean University), in most of which projects have already been undertaken as part of the EuroMed partnership; underlines, therefore, the importance of carrying out a highly detailed assessment of the regional programmes and of the resources already used within the framework of the EuroMed partnership and hopes that the selection of projects funded under the UfM will be based on the added value criterion at both regional and local level; calls for the swift implementation of these priority projects;
9. Considers it essential to guarantee, increase and mobilise project funding through a combination of public and private funds; in this context:
- calls on the UfM’s members to allocate project funding commensurate with the issues at stake, and expects an historic commitment from participants at the Barcelona Summit;
  - emphasises that, in the period leading up to the end of the 2007-2013 financial perspective, any financial contributions made by the Union should not affect existing or planned Euro-Mediterranean regional projects; underlines the need to increase substantially the funds allocated to the southern dimension of the European Neighbourhood Policy and EU contributions to UfM projects in the EU’s forthcoming financial perspective for 2014-2020, while taking into account the effects of the economic and financial crisis;
  - welcomes the steps taken by financial institutions at national, European (EIB-FEMIP, EBRD) and international (World Bank) level which are already active in the region, emphasises the need to identify synergies in connection with major projects, and proposes that a Euro-Mediterranean investment and development bank be set up to consolidate the North-South parity basis on which the UfM operates;
  - emphasises the role of the European Investment Bank (EIB), which is coordinating three of the six priority projects (de-pollution of the Mediterranean, the Solar Plan and the maritime and land highways);
  - underlines the need to pave the way for greater cooperation and better financial and economic integration between the UfM member countries, particularly between the countries on the southern shore;

- welcomes the recent launch of investment funds for the financing of UfM projects, including the InfraMed fund for infrastructure projects, and calls on the various stakeholders to encourage the development of similar initiatives and to promote cooperation between investors, in particular long-term investors;
  - is keen to see the establishment of investment funds intended to finance sustainable development projects by local and regional authorities;
10. Encourages efforts to improve the economic and legal environment in third countries, making it a priority to set up viable and credible sub-regional financial institutions able to attract foreign investment; also calls for:
- the drafting of a common investment protection charter for Mediterranean third countries in order to harmonise and enhance such protection and encourage investment;
  - the establishment of an insurance and financial guarantee system for investors, based on the Multilateral Investment Guarantee Agency (MIGA) and tailored to the Euro-Mediterranean context;
  - reforms designed to reduce red tape and in particular to improve and simplify the performance of contracts;
  - the promotion of gradual and real harmonisation of labour laws, respecting the rights of workers in UfM member countries;
  - the improvement of access to credit for SMEs and of the provision of credit options and microcredit;
11. Hopes for an improvement in the economic and legal environment in the region, an essential guarantee for future investment; insists on the objective of favouring the development of human resources and employment in line with the Millennium Development Goals for fighting poverty; underlines that the preservation and the development of strong public services is another important precondition to guarantee sustainable development in the region;
12. Believes that increased South-South bilateral and multilateral economic cooperation would result in tangible benefits for the citizens, as well as improve the political climate in the region;
13. Stresses the vital need to develop South-South trade, which accounts for just 6% of world trade, and thus to take action to extend the Agadir Agreement; draws attention to the interest these countries have in stepping up their relations and their trade so that they form a united, strong economic area which is attractive to investors and capable of defending the region's interests and boosting its development; emphasises that the UfM must make it easier to respond to requests for technical and financial assistance with a view to promoting South-South economic integration; considers that extension and simplification of the pan-Euro-Mediterranean system of cumulation of origin might help in this regard;
14. Highlights the importance of the current negotiations on the Europe-Mediterranean Free Trade Area and encourages the UfM member countries to work on harmonising their positions in the context of WTO negotiations;

15. Calls on the Commission to take account in trade negotiations of the results of existing impact assessments and to assess the effects of the liberalisation process, in the light of climate change and the economic and social crisis, and to enable this to be applied gradually and asymmetrically, as necessary, while protecting comparable production sectors on both shores of the Mediterranean, which are more likely to face competition as a result of greater liberalisation; calls on the UfM to select projects mainly according to social and economic and environmental mitigation needs;
16. Hopes that the association agreements will be reviewed in the light of the new requirements deriving from the financial, economic and social crisis and the food and energy crises; points out that one of the main objectives of creating a Euro-Mediterranean free trade area must remain that of boosting trade in the service of development and poverty reduction, and hopes that the Road Map adopted at the ministerial summit of 9 December 2009 will help to achieve this objective;
17. Views it as regrettable that socio-economic, commercial and energy aspects, such as direct foreign investment, employment, energy efficiency, the informal economy and poverty reduction, were overlooked in the Paris declaration, and calls for this to be remedied at the Barcelona Summit;
18. Points out that migration policies are one of the priorities of the Euro-Mediterranean partnership and calls on the member countries and institutions of the UfM to pay special attention to the coordinated management of migratory flows; stresses that the construction of the UfM is inseparable from a harnessing of human resources and strengthening of exchanges between the peoples of the Mediterranean, and encourages, in addition to the regulation of flows and combating of illegal immigration, the gradual facilitation of freedom of movement between the two shores, the strengthening of integration arrangements for migrants, the drafting of active policies to promote employment and the improvement of conditions for exercising of the right of asylum; considers that the Euromed Ministerial Conference on Migration, held in Albufeira on 18 and 19 November 2007, should be continued;
19. Invites UfM member countries to simplify transfers of funds from migrants to people in their home countries, in particular by endeavouring to reduce the costs incurred;
20. Recalls the importance of what is known as the fourth chapter of Euro-Mediterranean cooperation (on migration, social integration, justice and security) and highlights the need for the UfM to drive forward cooperation on this chapter;
21. Emphasises the strategic importance of issues such as agriculture, rural development, adaptation to climate change and rational water and energy use in Mediterranean countries and calls for cooperation in the farming sector to be made a political priority; encourages the UfM member countries to work towards aligning as far as possible their positions in the context of WTO negotiations and to move towards a greater convergence of Euro-Mediterranean agricultural policies, particularly in relation to compliance with appropriate social standards, food, phytosanitary and environmental safety, and product quality; takes the view that these policies should include the requirements of sustainable development (including the conservation of natural resources), enabling regional markets to emerge eventually, whilst taking into consideration the specific competitive situation of Mediterranean farmers and the need to retain a strong agricultural sector;



22. Underlines the need to establish a regional agricultural policy in line with the Euro-Mediterranean Road Map for Agriculture, to preserve local food production and food security, and to promote production, distribution and diversification of typical Mediterranean products and the development of small and middle farming adapted to sustainable development; in the light of growing food insecurity in many Mediterranean partner countries, calls on the Commission to accept partner requests regarding extended safeguards and quick procedures to implement them in times of food crises;
23. Reaffirms its support for the environmental dimension of the UfM and stresses the importance of the Euro-Mediterranean initiative for the de-pollution of the Mediterranean; welcomes, in this regard, the launch of the second phase of the Mediterranean Hot-Spot Investment Programme - Project Preparation and Implementation Facility (MeHSIP PPIF); considers that progress in the specific area of prevention of sea pollution is a matter of urgency and that particular attention should be paid to the Mediterranean, given that it is an enclosed sea; points out that all UfM projects should be planned and carried out in cooperation with existing programmes with regard, in particular, to the UNEP Mediterranean Action Plan for the Barcelona Convention;
24. Calls on the partner states, as part of the UfM's major land and sea transport projects, to improve infrastructure in order to aid the movement of people and goods in the Mediterranean and to encourage a sustainable transport policy, taking into consideration the requirements of sustainable development, greenhouse gas reductions, energy efficiency and intermodality; emphasises that such efforts must be carried out in connection with environmental, industrial, public health and land planning policy; stresses the need to develop maritime highway projects in order to encourage modal shifts and create safe, clean and sustainable commercial shipping routes;
25. Takes the view that enhancing port and land transport infrastructure may help to promote economic growth and trade between Euro-Mediterranean countries;
26. Stresses the need to strengthen cooperation in the field of energy and calls for the immediate promotion of development plans to encourage the diversification of energy supply sources and routes, thus making a decisive contribution to energy security in the Mediterranean region;
27. Recalls the high potential of sources of renewable energy – in particular wind and solar energy – in the Euro-Mediterranean region; supports the swift, coordinated implementation of the Mediterranean Solar Plan, the main aim of which is to establish, by 2020, 20 GW of new renewable energy production capacity in the Mediterranean, and industrial initiatives such as DESERTEC, in addition to the adoption of a Euro-Mediterranean energy efficiency strategy; hopes that the projects will, as a matter of priority, meet the needs of supplier countries and stresses the effects that the strengthening – particularly on the southern shore – of the network infrastructure, the gradual establishment of an interdependent regional market and the creation of a new industrial sector, such as that of solar components manufacturing, will have on the economic development of partner countries;
28. Calls for further promotion of, and support for, the 'Solar for Peace' initiative within the framework of the Euro-Mediterranean Energy Market Integration Project (MED-EMIP);
29. Recommends that the countries participating in the Euro-Mediterranean process join the

‘smart cities’ initiative envisaged under the Strategic Energy Technology (SET) Plan;

30. Supports the promotion of trans-Euro-Mediterranean interconnections in the electricity, gas and oil sectors in order to improve energy supply security; emphasises the importance of completing the Mediterranean electricity loop and supports the development of a southern gas corridor; encourages the use of reverse flows where it is justified in terms of security, cost-effectiveness and viability;
31. Stresses that the 20-20-20 climate objectives will affect gas demand significantly, therefore the creation of an LNG action plan for the UfM member countries would improve diversity and security of supply, especially for countries relying on sole suppliers;
32. Stresses the importance of progress in LNG technology and investments in LNG vessel transportation capacity and LNG re-gasification terminals; points out that, alongside infrastructure development, maritime security is also a necessity;
33. Emphasises the urgency of developing stronger cooperation in the field of civil protection in the Mediterranean region to combat natural disasters, particularly earthquakes, floods and forest fires; encourages the creation of a Euro-Mediterranean forest fires institute;
34. Stresses the importance of developing, within the UfM framework, new projects focusing on education, school and university exchanges and research as ways of bringing the peoples on both sides of the Mediterranean closer together and fostering development; considers that priority should be given, with the active involvement of civil society, to the creation of a genuine Euro-Mediterranean higher education, science and research area and, in this regard:
  - welcomes the creation of the Euro-Mediterranean University (EMUNI) and calls on partner institutions to deepen their commitment to the development of its activities;
  - calls for increased funding to be devoted to academic exchange programmes such as ‘Erasmus Mundus’ and for better information to be provided on existing exchange programmes; more specifically, calls for inspiration to be drawn from the experience of the ‘Averroës’ European programme;
  - calls for an ambitious Euro-Mediterranean junior Erasmus programme to be set up, as a way of stepping up school exchanges between UfM member countries;
  - calls for more structured cooperation in the field of higher education and research in order to encourage the mutual recognition of qualifications, the introduction of joint qualifications and common graduate schools, with a view, in particular, to increasing mobility for researchers, backed up by measures to combat the brain drain;
  - would like special attention to be paid to bringing training, research and innovation closer together, with emphasis placed on dialogue between universities and enterprises and on public-private partnerships in the field of research;
35. Calls for new projects designed to promote cultural exchanges and mutual understanding between societies to be put on the UfM’s agenda in the very near future, in particular through the adoption of a Euro-Mediterranean strategy for cultural affairs and the development of intercultural and interreligious dialogue; encourages the implementation of

projects by the Permanent Conference of the Mediterranean Audiovisual Operators (COPEAM), in particular that of a Euro-Mediterranean TV channel, and the repetition of successful initiatives such as the Arab Week and EuroMedScola; welcomes the action of the Bibliotheca Alexandrina, the Arab World Institute and the Anna Lindh Foundation, in particular the latter's organisation of the Forum for intercultural dialogue in Barcelona in March 2010; calls on the countries and institutions that are members of the UfM to continue their commitment to the UN Alliance of Civilizations;

36. Welcomes the choice of Marseille-Provence as European Capital of Culture in 2013: the project has a strong Euro-Mediterranean dimension intended to bring together the peoples on both sides of the Mediterranean; emphasises that the purpose of this highly symbolic cultural project is to drive concrete, innovative action to improve the dialogue between the cultures of Europe and the Mediterranean;
37. Underlines the importance of establishing industrial policies to improve economies of scale, while supporting small and medium-sized enterprises (SMEs) and strengthening high-technology sectors; calls on the UfM member countries and institutions to play an active role in supporting SMEs, with particular emphasis on efficient financial services and technical and administrative assistance, thereby creating a strong entrepreneurial base, especially in sectors that contribute to economic growth in the Mediterranean countries;
38. Stresses that the purpose of the EMPA is to become the parliamentary assembly of the UfM, which will guarantee its democratic legitimacy, and supports the proposal of the 6th plenary session of the EMPA held in Amman on 13 and 14 March 2010 that the name of the EMPA should be changed to Parliamentary Assembly – Union for the Mediterranean (PA-UfM);
39. Recalls its remit within the EU's budgetary procedure, and emphasises the need for the EMPA to immediately take on more significant responsibilities by being involved in consultation and democratic supervision in respect of defining the areas of work, regularly monitoring the projects undertaken, and budget implementation; calls on the various relevant EMPA committees to carry out regular hearings of the Secretary General and the Deputy Secretaries General; takes the view, however, that this higher level of responsibility must go hand in hand with improvements in the operation and working methods of the EMPA, including granting the necessary human and financial resources and bringing the EMPA's work more into line with that of the other UfM institutions; welcomes the decisions taken to this end at the 6th plenary session of the EMPA held in Amman on 13 and 14 March 2010;
40. Welcomes the recent establishment of the Euro-Mediterranean Regional and Local Assembly (ARLEM) and calls for efforts to ensure proper coordination between the ARLEM's activities and those of the EMPA, in particular through joint meetings or reciprocal invitations for members of their respective bureaux to attend working meetings; emphasises the need for these assemblies that bring together elected representatives from both sides of the Mediterranean and promote the exchange of best democratic practice;
41. Calls for civil society, the social partners and the numerous professional and socio-professional networks developed as part of the Euro-Mediterranean partnership to be consulted regularly and involved in the UfM's activities and projects, and encourages:
  - the general assembly of economic and social councils, and similar institutions, to

consider establishing a Euro-Mediterranean economic and social council;

- the development of projects to facilitate business relations, investments and business partnerships between both sides of the Mediterranean, such as the Invest in Med Programme;
  - the establishment of a network of Euro-Mediterranean Chambers of Commerce and Euro-Mediterranean industrialist and trade union associations;
  - the extension of the industrial cooperation group for implementing the Euro-Mediterranean Charter for Enterprise to include representatives of SMEs so that it can become the tool which will enable the removal of obstacles to growth and to the development of SMEs;
42. Welcomes the commitment, reaffirmed during the 2nd Euro-Mediterranean Ministerial Conference on Strengthening the Role of Women in Society (Marrakesh, 11-12 November 2009), to promote de jure and de facto equality between women and men, to combat violence against women and to respect the civil, political, economic, social and cultural rights of women as well as men; calls urgently for concrete steps to be taken in this direction and recommends the adoption of a UfM project on women's entrepreneurship and enhancement of their involvement in public life; recalls its consistent position that respect for traditions and customs must not be a pretext for the infringement of women's fundamental rights;
43. Calls on the Council, the Vice-President of the Commission/High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy, the Commission and the newly-established European External Action Service to take the necessary steps to ensure coherent EU participation in the UfM, and to involve Parliament in framing EU policy;
44. Welcomes the recent accession to the UfM of countries of the Western Balkans, which are applicants for accession to the EU;
45. Instructs its President to forward this resolution to the President of the Council of the European Union, the President of the Commission, the Vice-President of the Commission/High Representative of the Union for Foreign and Security Policy, the governments and parliaments of the Member States, the co-presidency, the Secretary General of the UfM, and the governments and parliaments of the partner states.

## **P7\_TA-PROV(2010)0192**

### **Union pour la Méditerranée**

#### **Résolution du Parlement européen du 20 mai 2010 sur l'Union pour la Méditerranée (2009/2215(INI))**

*Le Parlement européen,*

- vu la déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, établissant un partenariat euro-méditerranéen,
- vu la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulée "Le processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" (COM(2008)0319),
- vu l'approbation par le Conseil européen de Bruxelles des 13 et 14 mars 2008 du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée,
- vu la déclaration du sommet de Paris pour la Méditerranée tenu à Paris le 13 juillet 2008,
- vu la déclaration finale de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008,
- vu les déclarations du Bureau de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) de Paris (12 juillet 2008), du Caire (22 novembre 2009) et de Rabat (22 janvier 2010),
- vu les conclusions de la réunion inaugurale de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) de Barcelone du 21 janvier 2010,
- vu la déclaration finale du sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et des institutions similaires d'Alexandrie du 19 octobre 2009,
- vu ses résolutions précédentes sur la politique méditerranéenne de l'Union européenne, et notamment celles du 15 mars 2007<sup>1</sup> et du 5 juin 2008<sup>2</sup>, et sa résolution sur le processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, du 19 février 2009<sup>3</sup>,
- vu les conclusions de la deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui s'est tenue à Marrakech les 11 et 12 novembre 2009,
- vu sa résolution du 15 novembre 2007 sur le renforcement de la politique européenne de voisinage<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> JO C 301 E du 13.12.2007, p. 210.

<sup>2</sup> JO C 285 E du 26.11.2009, p. 39.

<sup>3</sup> JO C 76 E du 25.3.2010, p. 76.

<sup>4</sup> JO C 282 E du 6.11.2008, p. 443.

- vu les recommandations des commissions de l'APEM adoptées lors de la 6<sup>e</sup> session plénière tenue à Amman les 13 et 14 mars 2010,
  - vu la recommandation de l'APEM adoptée le 13 octobre 2008 en Jordanie et transmise à la première réunion des ministres des affaires étrangères du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée de Marseille,
  - vu les statuts du secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée adoptés le 3 mars 2010,
  - vu l'article 48 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission des affaires étrangères et les avis de la commission du commerce international ainsi que de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (A7-0133/2010),
- A. considérant que le bassin méditerranéen est une région d'importance cruciale pour l'UE et que, dans un monde multipolaire et interdépendant, les grands ensembles régionaux intégrés seront plus aptes à relever les défis sociaux, culturels, économiques, environnementaux, démographiques, politiques et de sécurité,
- B. considérant que l'Union européenne doit adopter une vision stratégique qui prenne en compte l'ensemble de ces défis dans ses relations avec ses voisins méridionaux, avec pour priorité le développement social, économique et démocratique de la région,
- C. considérant que, conformément à l'article 8 du traité UE, l'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération,
- D. considérant que l'Union pour la Méditerranée (UpM) permet de renforcer davantage la dimension régionale et multilatérale des relations euro-méditerranéennes et de relancer une perspective de construire un espace de paix, de sécurité et de prospérité pour 800 millions d'habitants, et offre le cadre idéal pour relever les défis socio-économiques, promouvoir l'intégration régionale et garantir le co-développement des États partenaires,
- E. considérant que la politique de voisinage, en privilégiant l'approfondissement de relations bilatérales différenciées, ne permet pas à elle seule de contribuer à un processus commun d'intégration et de réformes significatives dans la région; considérant dans ce cadre l'opportunité, offerte par la mise en place de l'UpM, de renforcer la complémentarité entre les politiques bilatérales, d'une part, et régionales, d'autre part, afin de répondre plus efficacement aux objectifs de la coopération euro-méditerranéenne, fondés sur la reconnaissance mutuelle de valeurs communes telles que la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme; considérant qu'il convient d'insister pour que les États membres s'engagent à mener la politique européenne de voisinage (PEV) de manière cohérente et crédible conformément à l'article 8 du traité UE,
- F. considérant qu'il est indispensable de prendre appui sur les acquis du processus de Barcelone dont les objectifs et les réalisations doivent être renforcés par l'UpM, conformément à la déclaration de Paris du 13 juillet 2008, et de ne pas multiplier ni superposer les instruments politiques et les niveaux institutionnels déjà existants afin de

garantir l'efficacité et la cohérence des nombreux instruments de la coopération euro-méditerranéenne,

- G. considérant que depuis une quinzaine d'années, les pays méditerranéens connaissent une diversification rapide de leurs relations commerciales et économiques (par exemple avec la Russie, la Chine, le Brésil, les États du Golfe) et que leurs sociétés font l'objet de transformations substantielles (modes de consommation, mobilité, transition démographique, etc.) qui ne sont pas sans conséquences sur les équilibres internes, notamment territoriaux,
- H. considérant que les échanges culturels limités ne peuvent rapprocher à eux seuls les peuples de la Méditerranée, et que l'Europe perd progressivement son influence culturelle auprès de ses partenaires méditerranéens,
- I. considérant l'importance des disparités croissantes entre les États membres de l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens ainsi que les difficultés structurelles préoccupantes, d'ordre socio-économique et institutionnel, qui appellent des réponses communes fortes dans l'intérêt partagé de tous les États membres de l'UpM; considérant que le potentiel de croissance économique des pays tiers méditerranéens encourage cette perspective; considérant la nécessité d'une intégration Sud-Sud améliorée,
- J. considérant que le contexte régional dans lequel prend forme l'UpM reste marqué par des conflits et des tensions politiques qui ont miné et ralenti sa mise sur pied depuis le sommet de Paris de juillet 2008; considérant que le processus de paix au Proche-Orient est aujourd'hui au point mort,
- K. considérant que les effets de la crise économique et financière sont venus s'ajouter aux défis politiques, économiques et sociaux déjà présents dans les pays partenaires, et plus particulièrement à ceux relatifs au problème du chômage; considérant qu'il est dans l'intérêt de tous, tant de ces pays que de l'UE, de réduire les taux de chômage dans la région et d'offrir à sa population, et notamment aux femmes, aux jeunes et à la population rurale, un espoir pour l'avenir,
- L. considérant que la reprise du processus de paix au Proche-Orient et les perspectives concrètes d'une solution globale durable sont primordiales pour le développement des relations euro-méditerranéennes ainsi que pour le bon fonctionnement et la mise en œuvre des projets de l'UpM,
- M. considérant que les deux innovations majeures de l'UpM, l'une institutionnelle (coprésidence, comité conjoint permanent, secrétariat de l'UpM), l'autre opérationnelle (projets intégrateurs), doivent fonctionner de manière efficace et transparente de manière à améliorer les conditions de vie des citoyens, principaux bénéficiaires de ce projet,
- N. considérant que le secrétariat général est appelé à devenir la cheville ouvrière du dispositif, que son efficacité dépendra de la capacité de son personnel à travailler de manière indépendante et que, par ailleurs, la présence d'un haut fonctionnaire israélien et d'un haut fonctionnaire palestinien coopérant au sein d'une organisation internationale à échelle régionale est un fait inédit et porteur d'espoir,
- O. considérant que les régions méditerranéennes sont directement concernées par des enjeux transnationaux tels que le développement durable, la sécurité de l'approvisionnement

énergétique, les flux migratoires, les échanges culturels et le tourisme, et qu'elles sont également confrontées à des problématiques transfrontalières, telles que la gestion de l'eau et l'accès à cette dernière, la pollution, le développement des réseaux de transports, et que, dès lors, les autorités locales et régionales constituent des relais d'accompagnement clés dans l'émergence de politiques territoriales durables adaptées aux particularités locales et pour la réalisation des projets concrets et inclusifs,

- P. considérant l'enjeu majeur que constitue l'agriculture dans les pays méditerranéens, du fait de son poids socio-économique, de ses incidences environnementales et de ses implications en matière d'équilibre territorial,
- Q. considérant que 60 % de la population mondiale pauvre en eau est concentrée dans le sud du bassin méditerranéen et au Proche-Orient et que d'ici à 2025, 63 millions de personnes pourraient, selon les rapports du PNUD sur le monde arabe et du Plan bleu, se retrouver en situation de pénurie d'eau,
- R. rappelle la décision prise par la conférence ministérielle de l'UpM qui s'est tenue le 4 novembre 2008 à Marseille de réduire la fracture numérique entre les deux rives de la Méditerranée, qui a donné lieu à la proposition BB-MED (large bande pour la Méditerranée),
- S. considérant que depuis le sommet de Paris, les projets annoncés dans le cadre de l'UpM souffrent à ce stade d'un sous-financement global qui risque de retarder leur mise en place,
- T. considérant l'importance des flux migratoires et des différents défis qu'ils soulèvent de part et d'autre de la Méditerranée sur le plan humain, social, culturel et économique,
- U. considérant l'importance majeure des flux de capitaux constitués par les fonds que versent les migrants aux populations de pays de la rive sud,
- V. considérant l'entrée en vigueur récente du traité de Lisbonne et les changements institutionnels qu'il a induits, d'une part, et les interrogations persistantes relatives au fonctionnement et au financement de l'UpM, d'autre part, qui rendent essentiel pour le Parlement européen de suivre au plus près les développements de l'UpM afin d'apporter sa contribution à la pleine réussite du sommet de Barcelone,
1. demande aux chefs d'État et de gouvernement de l'UpM qui se réuniront à Barcelone le 7 juin prochain de tout mettre en œuvre pour faire de ce rendez-vous, après deux années difficiles, une réussite pour la mise en route des institutions de l'UpM et la mise en œuvre des grands projets et progresser dans tous les chapitres de la coopération euro-méditerranéenne;
  2. reste, malgré la création de l'UpM, préoccupé par l'absence de définition claire de la politique méditerranéenne de l'UE et de vision stratégique à long terme pour le développement et la stabilisation de la région; insiste sur la nécessité que le processus d'intégration euro-méditerranéen redevienne une priorité politique dans l'agenda de l'UE;
  3. invite les gouvernements des pays membres de l'UpM à réviser en profondeur et à intensifier le dialogue politique; insiste sur le fait que le respect et la compréhension mutuels constituent des éléments essentiels de ce dialogue et rappelle que la promotion et le respect de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, qu'ils soient civils,



politiques, économiques, sociaux ou culturels ainsi que des droits collectifs, doivent être clairement inscrits dans les objectifs de cette nouvelle initiative, notamment par le renforcement des mécanismes existants; insiste dans ce cadre sur l'importance du respect des libertés d'expression, de pensée et de croyance ainsi que sur la nécessité de garantir les droits des minorités, y compris religieuses; souligne que les droits des femmes, l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle exigent une attention particulière; réaffirme son soutien aux organisations politiques démocratiques et de la société civile sur la rive sud de la Méditerranée et rend hommage au travail de qualité réalisé par les organisations de femmes;

4. est d'avis que les tensions politiques et les conflits régionaux en Méditerranée ne doivent pas freiner la possibilité d'avancer concrètement vers des coopérations sectorielles et multilatérales, et que c'est à travers la réalisation des grands projets intégrateurs et un dialogue politique ouvert que l'UpM contribuera à développer un climat de confiance propice à la poursuite des objectifs de justice et de sécurité commune, dans un esprit de solidarité et de paix; souligne toutefois qu'il ne pourra y avoir de succès plein et entier de l'UpM sans une résolution des différents conflits régionaux dans le respect du droit international, faisant de la Méditerranée un seul rivage de paix;
5. insiste sur l'urgence de parvenir à une solution juste et durable du conflit au Proche-Orient et plaide pour un engagement déterminé de l'UE et de tous les pays membres de l'UpM en ce sens; réitère son appel à la reprise de négociations sérieuses dans le cadre du processus de paix, en vue d'aboutir à la coexistence de deux États, un État palestinien indépendant, démocratique et viable, et l'État d'Israël, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et des frontières internationalement reconnues; encourage la contribution importante que l'UpM peut apporter à l'amélioration des relations entre Israël et l'Autorité nationale palestinienne, notamment grâce à la coopération entre les représentants israéliens et palestiniens en son sein;
6. déplore que le processus de décolonisation du Sahara occidental ne soit pas encore achevé;
7. se félicite de la nomination du secrétaire général et de l'adoption des statuts du secrétariat et recommande, en vue du sommet de Barcelone, que la définition de l'architecture institutionnelle et fonctionnelle de l'UpM soit parachevée selon les axes suivants:
  - doter le secrétariat de moyens adéquats autant financiers que statutaires, lui permettant de fonctionner d'une manière efficace et indépendante; insister sur l'urgence de rendre le secrétariat pleinement opérationnel et sur la nécessité de sélectionner son personnel sur le critère du mérite, en accordant une attention particulière aux principes de distribution géographique et d'égalité des genres;
  - clarifier les critères de décision, de financement et de mise en œuvre des grands projets, en particulier la définition des priorités pour les trois prochaines années;
  - assurer, du côté des participants européens (États membres, Conseil et Commission), une représentation commune conforme au traité de Lisbonne, et favoriser en même temps une participation active de tous les pays tiers méditerranéens;
  - veiller à la légitimité démocratique de l'UpM en confirmant l'APEM comme partie intégrante de l'architecture institutionnelle;

- renforcer la coordination avec les projets et les programmes communautaires approuvés par les conférences ministérielles spécialisées en tenant tout particulièrement compte des possibilités de synergie;
  - permettre des coopérations à géométrie variable, ouvertes aux pays et aux institutions multilatérales souhaitant travailler ensemble sur des projets d'intérêt commun;
  - garantir une bonne coopération entre le secrétariat et la Commission européenne, ainsi qu'une délimitation claire de leurs compétences; prier la Commission de collaborer activement à l'UpM et demander plus de clarté quant à sa participation à cette nouvelle structure institutionnelle;
  - développer des actions de communication pour garantir la visibilité des activités de l'UpM; informer les citoyens sur les grands projets et les avancées de l'UpM notamment via un site Internet complet et enrichi;
  - veiller à la légitimité démocratique de l'UpM de telle manière que les décisions soient prises dans la transparence, en associant le Parlement européen, l'APEM et les parlements nationaux au processus décisionnel; souligner que l'APEM devrait être reconnue comme partie intégrante de l'UpM en tant que volet parlementaire;
  - assurer le dialogue avec toutes les parties prenantes (autorités locales et organisations de la société civile) et leur association au processus décisionnel relatif aux principaux projets;
8. rappelle que le sommet de Paris a arrêté six grands secteurs stratégiques horizontaux (la protection civile, les autoroutes de la mer et les autoroutes terrestres, la dépollution de la Méditerranée, le plan solaire méditerranéen, l'Initiative pour l'expansion des affaires en Méditerranée et l'université euro-méditerranéenne), dont une majorité fait déjà l'objet de projets engagés dans le cadre du partenariat EuroMed; souligne dès lors l'importance d'une évaluation minutieuse des programmes régionaux et des moyens déjà mis en œuvre dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et souhaite que la sélection des projets financés dans le cadre de l'UpM repose sur le critère de la valeur ajoutée au niveau tant régional que local; plaide pour la mise en œuvre rapide de ces projets prioritaires;
9. estime essentiel que les financements des projets prévus par des montages de fonds publics et privés soient garantis, accrus et mobilisés; dans ce cadre:
- invite les membres de l'UpM à doter les projets de fonds à la hauteur des enjeux et attend un engagement historique des participants au sommet de Barcelone;
  - insiste pour que, dans la période précédant la conclusion des perspectives financières 2007-2013, tout apport financier de l'Union se fasse sans porter préjudice aux programmes régionaux euro-méditerranéens en cours ou prévus; souligne la nécessité d'un renforcement considérable des moyens destinés au volet méridional de la politique européenne de voisinage ainsi que des contributions de l'UE aux projets de l'UpM dans les nouvelles perspectives financières 2014-2020 de l'UE, tout en tenant compte des effets de la crise économique et financière;
  - salue l'action d'institutions financières nationales, européennes (BEI-FEMIP, BERD) et internationales (Banque mondiale) qui opèrent déjà dans la région; insiste sur la

nécessité de trouver des synergies autour des grands projets et propose la création d'une banque euro-méditerranéenne d'investissement et de développement pour renforcer le caractère paritaire Nord-Sud de l'UpM;

- insiste sur le rôle de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui assure la coordination de trois des six projets prioritaires (la dépollution de la Méditerranée, le plan solaire et les autoroutes maritimes et terrestres);
- souligne la nécessité de créer les conditions d'une plus grande coopération et d'une meilleure intégration financière et économique entre les pays membres de l'UpM, et plus particulièrement entre les pays de la rive Sud;
- se félicite du lancement récent de fonds d'investissement destinés au financement des projets de l'UpM, parmi lesquels le fonds InfraMed, consacré aux projets d'infrastructures, et invite les différents acteurs à favoriser le développement d'initiatives similaires et à promouvoir la coopération entre investisseurs, en particulier, entre investisseurs de long terme;
- souhaite la mise en place de fonds d'investissement destinés au financement des projets des collectivités locales et régionales en matière de développement durable;

10. encourage à œuvrer à l'amélioration de l'environnement économique et juridique des pays tiers, avec pour priorité la mise en place d'institutions financières sous-régionales viables et crédibles, à même d'attirer les investissements étrangers; appelle également de ses vœux:

- la mise en place d'une charte de protection des investissements commune aux pays tiers méditerranéens qui permettrait d'harmoniser et d'améliorer cette protection des investissements et de les encourager;
- la création d'un système d'assurance et de garantie financière pour les investisseurs, inspiré du système de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (*MIGA*) et adapté au contexte euro-méditerranéen;
- des réformes visant à alléger les contraintes administratives et notamment à améliorer et à simplifier l'exécution des contrats;
- la promotion d'une harmonisation progressive et effective des législations du travail respectant des droits des travailleurs dans les pays membres de l'UpM;
- l'amélioration de l'accès au crédit pour les PME ainsi que de l'offre en matière de formules de crédit et de microcrédits;

11. souhaite une amélioration de l'environnement économique et juridique de la région, garantie indispensable pour des investissements futurs; insiste sur l'objectif de développement des ressources humaines et de l'emploi, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la lutte contre la pauvreté; souligne que le maintien et le développement de services publics solides constituent un autre élément essentiel pour garantir le développement durable de la région;

12. estime qu'une coopération économique bilatérale et multilatérale Sud-Sud accrue générerait de véritables bénéfices pour les citoyens et améliorerait le climat politique dans la région;

13. insiste sur la nécessité vitale de développer les échanges Sud-Sud, ceux-ci ne représentant que 6 % des échanges commerciaux, et donc d'agir pour étendre l'accord d'Agadir; rappelle l'intérêt de ces pays à intensifier leurs relations et leurs échanges afin de constituer un pôle économique uni, fort et attractif pour les investisseurs, à même de défendre les intérêts de la région et de valoriser son développement; souligne que l'UpM doit permettre de répondre plus facilement aux demandes d'assistance technique et financière afin de promouvoir l'intégration économique Sud-Sud; considère que l'extension et la simplification du cumul d'origine pan-euro-méditerranéen pourrait aider à y parvenir;
14. souligne l'importance des négociations qui sont en cours au sujet de la zone de libre-échange Europe-Méditerranée et engage les pays membres de l'UpM à s'employer à harmoniser leurs positions dans le contexte des négociations de l'OMC;
15. demande à la Commission de prendre en compte, lors des négociations d'accords commerciaux, les résultats des études d'impact existantes et d'évaluer les effets sociaux et environnementaux du processus de libéralisation au vu du changement climatique et de la crise économique et sociale et d'en permettre une application progressive et asymétrique en protégeant, sur les deux rives de la Méditerranée, les productions similaires, pour lesquelles la concurrence présente le risque le plus important eu égard à l'évolution du processus de libéralisation; demande à l'UpM de sélectionner les projets principalement en fonction des besoins sociaux et économiques et de la nécessité de réduire l'impact sur l'environnement;
16. souhaite que les accords d'association soient révisés en tenant compte des besoins nouveaux liés à la crise financière, économique et sociale, et aux crises alimentaires et énergétiques; rappelle que l'un des objectifs principaux de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange doit rester celui d'un commerce au service du développement et de la réduction de la pauvreté, et espère que la feuille de route du Sommet ministériel du 9 décembre 2009 permettra d'atteindre cet objectif;
17. regrette que les aspects socio-économiques, commerciaux et énergétiques, tels que les investissements directs étrangers, l'emploi, l'efficacité énergétique, l'économie informelle ou la réduction de la pauvreté, aient été négligés dans la déclaration de Paris et demande qu'il y soit remédié lors du sommet de Barcelone;
18. rappelle que les politiques migratoires constituent une des priorités du partenariat euro-méditerranéen et invite les États et les institutions membres de l'UpM à accorder une attention particulière à la gestion coordonnée des flux migratoires; souligne que la construction de l'UpM est indissociable d'une mise en valeur des ressources humaines et des échanges entre les populations du bassin méditerranéen et encourage, outre la régulation des flux et la lutte contre l'immigration clandestine, la facilitation progressive d'une libre circulation entre les deux rives, le renforcement des dispositifs d'intégration des migrants, l'élaboration de politiques actives en faveur de l'emploi, et l'amélioration des conditions d'exercice du droit d'asile ; considère qu'il convient d'assurer la continuité de la conférence ministérielle Euromed sur les migrations qui s'est tenue à Albufeira les 18 et 19 novembre 2007;
19. invite les membres de l'UpM à faciliter les transferts de fonds versés par les migrants aux populations de leur pays d'origine, notamment en œuvrant à la réduction des coûts qu'ils occasionnent;
20. rappelle l'importance du quatrième chapitre de la coopération euro-méditerranéenne (relatif

aux migrations, à l'intégration sociale, à la justice et à la sécurité) et souligne la nécessité, pour l'UpM, de promouvoir la coopération dans le cadre de ce chapitre;

21. insiste sur l'importance stratégique des enjeux de l'agriculture, du développement rural, de l'adaptation au changement climatique, de l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie dans les pays méditerranéens et demande de faire de la coopération en matière agricole une priorité politique; encourage les États de l'UpM à avancer le plus possible vers une harmonisation de leurs positions dans le cadre des négociations de l'OMC et à progresser vers une plus grande convergence des politiques agricoles euro-méditerranéennes notamment en matière de respect de normes sociales appropriées, de sécurité alimentaire, phytosanitaire et environnementale, et de qualité des produits; estime que ces politiques devront intégrer les exigences d'un développement durable (y compris la préservation des ressources naturelles), permettant à terme l'émergence de marchés régionaux, tout en prenant en considération la situation particulière et concurrentielle des agriculteurs méditerranéens, ainsi que le nécessaire maintien d'un secteur agricole fort;
22. souligne la nécessité de mettre en place une politique régionale agricole, selon la feuille de route euro-méditerranéenne pour l'agriculture, qui préserve la production alimentaire locale et la sécurité alimentaire, et promeuve la production, la distribution et la diversification des produits typiques méditerranéens, le développement des petites et moyennes exploitations, et qui soit adaptée au développement durable; demande à la Commission, compte tenu de l'insécurité alimentaire croissante dans de nombreux pays méditerranéens partenaires, d'accepter les demandes d'extension des sauvegardes émanant de partenaires ainsi que les procédures de mise en œuvre accélérée en période de crise alimentaire;
23. réaffirme son soutien à la dimension environnementale de l'UpM et rappelle l'importance de l'initiative euro-méditerranéenne pour la dépollution de la Méditerranée; se réjouit, à cet égard, du lancement de la deuxième phase du programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée - mécanisme de financement de la préparation et de la mise en œuvre des projets (MeHSIP PPIF); considère qu'il est urgent de progresser dans le domaine spécifique de la prévention de la pollution marine et que la mer Méditerranée doit faire l'objet d'une attention particulière en tant que mer fermée; précise que tous les projets UpM devraient être prévus et exécutés en cohérence avec les programmes existants relatifs, notamment, au plan d'action pour la Méditerranée du PNUE pour la convention de Barcelone;
24. invite les États partenaires, dans le cadre des grands projets de l'UpM sur les transports terrestres et maritimes, à améliorer les infrastructures afin d'assurer une meilleure circulation des personnes et des marchandises en Méditerranée et de favoriser une politique des transports prenant en considération les exigences de développement durable, de réductions des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et d'intermodalité; souligne que de tels efforts doivent être réalisés en lien notamment avec la politique environnementale, industrielle, de santé publique et d'aménagement du territoire; insiste sur la nécessité de développer les projets d'autoroutes de la mer afin d'encourager les reports modaux et de créer des voies de navigation commerciales sûres, propres et durables;
25. estime que le renforcement des infrastructures portuaires et de transport terrestre peut constituer un facteur de développement économique et contribuer à stimuler les échanges commerciaux entre les pays euro-méditerranéens;
26. souligne la nécessité de renforcer la collaboration dans le domaine de l'énergie et appelle à

la mise en œuvre immédiate de plans de développement qui favoriseront la différenciation des sources et des voies d'approvisionnement énergétique, contribuant ainsi de manière décisive à la sécurité énergétique dans la région de la Méditerranée;

27. rappelle le grand potentiel des sources d'énergie renouvelables, notamment éolienne et solaire, de la région euro-méditerranéenne; soutient une mise en œuvre rapide et coordonnée du Plan solaire méditerranéen, dont l'objectif principal est la mise en place, d'ici 2020, de 20 GW de capacités nouvelles de production d'énergie renouvelable en Méditerranée, et d'initiatives industrielles telles que DESERTEC, ainsi que l'adoption d'une stratégie euro-méditerranéenne pour l'efficacité énergétique; souhaite que les projets répondent prioritairement aux besoins des pays fournisseurs et souligne à ce titre les retombées en matière de développement économique pour les pays partenaires du renforcement, en particulier sur la rive Sud, des infrastructures de réseau, de la mise en place progressive d'un marché régional interdépendant et de la création d'un nouveau secteur industriel lié par exemple à la fabrication de composants solaires;
28. demande que l'initiative le "solaire pour la paix" soit promue et appuyée dans le cadre du projet d'intégration du marché énergétique euro-méditerranéen (MED-EMIP);
29. préconise que les pays participant au processus euro-méditerranéen adhèrent à l'initiative "*smart cities*" envisagée dans le plan stratégique pour les technologies énergétiques;
30. soutient la promotion des interconnexions trans euro-méditerranéennes dans les secteurs de l'électricité, du gaz et du pétrole afin d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en énergie; souligne qu'il importe d'achever la boucle méditerranéenne de l'électricité et appuie le développement d'un corridor gazier méridional; encourage l'utilisation des flux inverses là où cela se justifie en termes de sécurité, de rentabilité et de viabilité;
31. souligne que les objectifs 20-20-20 en matière de climat auront des effets sensibles sur la demande de gaz, ce qui signifie que la création d'un plan d'action GNL pour les pays membres de l'UpM accroîtrait la diversité et la sécurité de l'approvisionnement, en particulier pour les pays qui sont dépendants de fournisseurs uniques;
32. souligne l'importance du progrès de la technologie GNL et des investissements dans les capacités de transport ainsi que de terminaux de regazéification; fait observer que, à côté du développement des infrastructures, la sécurité maritime constitue aussi une nécessité;
33. insiste sur l'urgence de développer des coopérations renforcées dans le domaine de la protection civile en Méditerranée pour lutter contre les catastrophes naturelles, notamment les séismes, les inondations et les incendies de forêt; encourage la création d'un institut euro-méditerranéen des feux de forêt;
34. insiste sur l'importance de développer dans le cadre de l'UpM de nouveaux projets consacrés à l'enseignement, aux échanges scolaires et universitaires et à la recherche, en tant que facteurs de rapprochement et de développement des peuples des rives de la Méditerranée; estime prioritaire, avec l'implication active de la société civile, la création d'un véritable espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur, de la science et de la recherche et, à cet égard:

- se félicite de la création de l'université euro-méditerranéenne EMUNI et invite les institutions partenaires à approfondir leur engagement dans le développement de ses activités;
  - demande un renforcement des financements consacrés aux programmes d'échanges universitaires du type "Erasmus Mundus" et une meilleure information sur les programmes d'échanges existants; invite tout particulièrement à s'inspirer de l'expérience du programme européen Averroès;
  - appelle de ses vœux la mise en place d'un Erasmus euro-méditerranéen junior ambitieux, permettant d'intensifier les échanges scolaires entre les États membres de l'UpM;
  - demande une coopération plus structurée dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour encourager la reconnaissance mutuelle des diplômes, la mise en place de diplômes conjoints et d'écoles doctorales communes afin notamment d'accroître la mobilité des chercheurs, accompagnée de mesures pour lutter contre la fuite des cerveaux;
  - souhaite qu'une attention particulière soit accordée au rapprochement des activités de formation, de recherche et d'innovation, avec un accent mis sur le dialogue universités-entreprises et sur les partenariats publics-privés dans le domaine de la recherche;
35. demande que de nouveaux projets visant à favoriser les échanges culturels et la compréhension mutuelle entre les sociétés soient très rapidement mis à l'ordre du jour de l'UpM, notamment au travers de l'adoption d'une stratégie euro-méditerranéenne en matière culturelle et du développement du dialogue interculturel et interreligieux; encourage la mise en œuvre des projets de la Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen (COPEAM), et notamment celui d'une chaîne de télévision euro-méditerranéenne, ainsi que la réédition d'initiatives réussies telles que la Semaine arabe et EuroMedScola; salue l'action de la Bibliothèque d'Alexandrie, de l'Institut du monde arabe et de la Fondation Anna Lindh, et notamment l'organisation par cette dernière des journées du Forum pour le dialogue interculturel à Barcelone en mars 2010; demande aux pays et institutions membres de l'UpM de maintenir leur engagement dans le cadre de l'Alliance des civilisations de l'ONU;
36. salue le choix de la candidature de Marseille-Provence comme Capitale européenne de la culture en 2013, dont le projet est résolument tourné vers une dimension euro-méditerranéenne œuvrant au rapprochement des peuples des deux rives de la Méditerranée; souligne la vocation de ce projet culturel hautement symbolique à mener des actions concrètes et novatrices au service du dialogue des cultures de l'Europe et de la Méditerranée;
37. souligne qu'il importe d'élaborer des politiques industrielles de nature à accroître les économies d'échelle tout en soutenant les petites et moyennes entreprises et en renforçant les secteurs à haute technologie; invite les pays membres de l'UpM et les institutions à jouer un rôle actif dans l'aide aux PME, un accent particulier étant mis sur des services financiers efficaces ainsi que sur l'assistance technique et administrative, de manière à créer une base entrepreneuriale solide, en particulier dans les secteurs qui contribuent à la croissance économique dans les pays de la Méditerranée;

38. souligne que l'APEM a vocation à devenir l'assemblée parlementaire de l'UpM, garante de sa légitimité démocratique, et soutient la proposition de la 6<sup>e</sup> session plénière de l'APEM tenue à Amman les 13 et 14 mars 2010 afin que l'APEM soit rebaptisée Assemblée parlementaire - Union pour la Méditerranée (AP-UpM);
39. rappelle ses compétences dans la procédure budgétaire de l'Union européenne et insiste sur l'importance pour l'APEM d'exercer dès à présent des responsabilités plus importantes en assumant un rôle de consultation et de contrôle démocratique quant à la définition des axes de travail, au suivi régulier des projets engagés et à l'exécution budgétaire; invite les différentes commissions compétentes de l'APEM à procéder à l'audition régulière du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints; estime que cette responsabilisation devra toutefois aller de pair avec une amélioration du fonctionnement et des méthodes de travail de l'APEM, incluant l'octroi des moyens humains et financiers nécessaires ainsi qu'un meilleur alignement du travail de l'APEM sur celui des autres institutions de l'UpM; se félicite des décisions adoptées en ce sens lors de la 6<sup>e</sup> session plénière de l'APEM tenue à Amman les 13 et 14 mars 2010;
40. se félicite de la création récente de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) et appelle à veiller à la bonne coordination des travaux de l'ARLEM avec ceux de l'APEM, notamment au moyen de réunions conjointes ou d'invitations réciproques des membres des bureaux respectifs aux réunions de travail; insiste sur l'intérêt de ces assemblées réunissant des élus des deux rives de la Méditerranée, qui favorisent les échanges de bonnes pratiques démocratiques;
41. insiste pour que la société civile, les partenaires sociaux et les nombreux réseaux professionnels et socioprofessionnels développés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen soient régulièrement consultés et associés aux activités et aux projets de l'UpM; et encourage:
- l'assemblée générale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires à étudier la mise en place d'un conseil économique et social euro-méditerranéen;
  - le développement de projets facilitant les relations d'affaires, les investissements et les partenariats d'entreprises entre les deux rives de la Méditerranée, tel que le projet Invest in Med;
  - la mise en réseau des chambres de commerces euro-méditerranéennes et des associations syndicales et patronales euro-méditerranéennes;
  - l'élargissement aux organisations représentatives des PME du groupe de coopération industrielle chargé de mettre en œuvre la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise afin qu'elle devienne l'outil permettant de lever les obstacles à la croissance et au développement des PME;
42. se réjouit de l'engagement réaffirmé à l'occasion de la 2<sup>e</sup> conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle de la femme dans la société (Marrakech, 11 et 12 novembre 2009), en vue de favoriser l'égalité de jure et de facto entre les femmes et les hommes, la lutte contre la violence faite aux femmes et le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels tant des femmes que des hommes; demande avec insistance que des mesures concrètes soient prises en ce sens et recommande l'adoption d'un projet dans le cadre de l'UpM sur l'esprit d'entreprise chez les femmes et le



renforcement de leur participation à la vie publique; rappelle sa position constante selon laquelle le respect des traditions et des coutumes ne peut servir de prétexte à la violation des droits fondamentaux des femmes;

43. invite le Conseil, la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'UE, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure récemment créé à fournir les efforts nécessaires pour assurer la cohérence de l'UE dans la participation à l'UpM et à associer le Parlement européen à la définition de la politique européenne;
44. salue l'intégration récente dans l'UpM de pays des Balkans occidentaux qui sont candidats à l'adhésion à l'UE;
45. charge son Président de transmettre la présente résolution au président du Conseil de l'Union européenne, au président de la Commission européenne, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'UE, aux gouvernements et aux parlements des États membres, à la coprésidence et au secrétaire général de l'UpM, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États partenaires.